Nations Unies S/2020/1292

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les activités menées en 2020 par le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

20-17840 (F) 040121 040121

Rapport sur les activités menées en 2020 par le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil de sécurité des activités menées par le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique en 2020.

II. Questions d'organisation

2. Le Groupe de travail est un organe subsidiaire du Conseil de sécurité créé en application de la déclaration du Président du Conseil datée du 31 janvier 2002 (S/PRST/2002/2), dans laquelle le Conseil a reconnu la nécessité de prendre des mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique et fait savoir qu'il envisagerait la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations qui y sont formulées et de renforcer la coordination avec le Conseil économique et social.

3. Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jerry Matthews Matjila, a présidé le Groupe de travail du 1er janvier au 31 décembre 2020. Le représentant du Niger a assuré la vice-présidence durant toute la période considérée.

4. Si son programme de travail pour la période considérée a été perturbé par l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Groupe de travail a néanmoins tenu deux réunions sur des questions relevant de son mandat.

III. Résumé des activités menées par le Groupe de travail en 2020

5. Le 13 août, le Groupe de travail s'est réuni par visioconférence pour s'entretenir des préparatifs de la quatorzième réunion consultative conjointe et du cinquième séminaire conjoint informel entre les membres du Conseil de sécurité et ceux du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

6. Le 18 septembre, le Groupe de travail s'est réuni de nouveau pour arrêter l'ordre du jour et définir les modalités de la réunion consultative conjointe et du séminaire conjoint informel, qui se sont tenus les 29 et 30 septembre. La réunion consultative a porté sur la Somalie et sur le Mali et le Sahel, tandis que le séminaire portait sur les thèmes suivants : a) renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité ; b) faire taire les armes en Afrique.

7. Les réunions ont été coprésidées par le Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre (Niger) et le Président du Conseil de paix et de sécurité pour le même mois (Djibouti).

8. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont reconnu l'importance d'une coordination plus étroite entre les deux organes et pris note des progrès considérables qui ont été réalisés ces dernières années. Ils se sont également félicités des visites effectuées conjointement par de hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine. Dans le même ordre d'idées, la plupart des participants ont convenu de la nécessité d'améliorer les

relations de travail entre les deux Conseils, et notamment : de faire concorder leurs programmes de travail mensuels ; d'assurer davantage d'échanges réguliers à différents niveaux ; de s'accorder sur les modalités des visites conjointes des Conseils ; de veiller à ce que les communiqués conjoints faisant suite aux réunions consultatives soient adoptés dans des délais raisonnables.

9. Les membres africains du Conseil de sécurité – à savoir l'Afrique du Sud, le Niger et la Tunisie – et Saint-Vincent-et-les Grenadines (A3+1), ainsi que la Chine, le Conseil de paix et de sécurité et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, ont profité de l'occasion pour soulever des questions qui leur étaient apparues comme posant des difficultés majeures pour le partenariat : a) un « manque de volonté » de la part du Conseil de sécurité pour ce qui est de tenir compte des points de vue du Conseil de paix et de sécurité ; b) les échecs récents du Conseil de sécurité s'agissant de parvenir à un consensus sur la nomination de candidats africains, notamment ceux recommandés par le Conseil de paix et de sécurité, aux postes de représentants spéciaux du Secrétaire général pour les missions des Nations Unies basées en Afrique ; c) le fait que les membres africains du Conseil de sécurité ne soient pas invités à assurer les fonctions de rédacteurs ou de corédacteurs ; d) l'absence de consultations approfondies avant la prise de décisions sur les questions de paix et de sécurité en Afrique ; e) la conduite de missions conjointes des deux Conseils sur le terrain. La plupart des membres du Conseil de sécurité : se sont déclarés prêts à étudier au cas par cas les modalités des visites conjointes ; ont encouragé la tenue de visites conjointes régulières de représentants des deux organisations dans des zones de tension en Afrique ainsi que de séances d'information conjointes à l'intention des deux Conseils ; ont appelé à soutenir les efforts visant à accroître la participation de l'Union africaine au règlement des crises sur le continent, tout en prenant note des mesures prises par l'Union africaine pour rendre opérationnel le Fonds pour la paix, mettre en place la force prépositionnée de l'Union africaine et définir les modalités de financement des missions africaines de maintien de la paix ; ont suggéré que des échanges réguliers aient lieu tout au long de l'année au niveau des experts et des coordinateurs politiques.

10. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, et M. Chergui ont prononcé des déclarations liminaires lors de la quatorzième réunion consultative conjointe, dans lesquelles ils ont tous deux mis en avant le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Ils ont encouragé le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité à mieux coordonner leur action en faveur de la prévention et du règlement des conflits en Afrique. M. Chergui a dégagé trois problèmes qui, selon lui, constituent des entraves de taille au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine : a) le retour d'une approche fondée sur la loi du plus fort, au titre de laquelle les points de vue du Conseil de paix et de sécurité, dûment transmis au Conseil de sécurité au moyen de communiqués, sont ignorés (dans le cas de la Libye, du Mali et de la Somalie) ; b) les échecs récents du Conseil de sécurité s'agissant de parvenir à un consensus sur la nomination de candidats africains aux postes de représentants spéciaux du Secrétaire général pour les missions des Nations Unies basées en Afrique ; c) le fait que les membres africains du Conseil de sécurité ne soient pas invités à assurer les fonctions de rédacteurs ou de corédacteurs.

11. S'agissant du Mali et du Sahel, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont exprimé leur inquiétude quant aux difficultés économiques et humanitaires et à l'insécurité dans la région du Sahel et à la possibilité d'une exacerbation des fragilités existantes en raison de la pandémie de COVID-19. Ils ont reconnu que les principaux facteurs de conflit dans la région (pauvreté, changements climatiques, extrémisme, mauvaise gouvernance, corruption et exclusion) devaient être combattus de manière intégrée.

12. En ce qui concerne le Mali, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont appelé de leurs vœux la mise en place d'une autorité de transition civile, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la mise en liberté définitive de détenus civils et militaires, le respect du calendrier de la transition et le renforcement des institutions démocratiques. Ils ont exhorté toutes les parties prenantes au Mali à engager un dialogue pacifique pour répondre aux aspirations des différentes composantes de la société malienne et assurer la mise en œuvre rapide des réformes du système électoral, des institutions judiciaires et du secteur de la sécurité. Ils ont félicité la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour le rôle décisif qu'elle a joué, renouvelant leur appui à ses activités de médiation, et ont également félicité la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et le Groupe de cinq pays du Sahel.

13. En ce qui concerne la Somalie, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont salué l'accord conclu par le Gouvernement fédéral somalien et les présidents des États membres de la fédération concernant les opérations électorales de 2020 et 2021. Toutefois, l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont regretté que ledit accord n'ait pas atteint l'objectif que s'était fixé la Somalie de longue date, à savoir la tenue d'une élection au suffrage direct au cours de ce cycle électoral. Les membres du Conseil de paix et de sécurité ont fait remarquer que le modèle électoral convenu – certes non idéal – résultait d'un dialogue intersomalien entre le Gouvernement fédéral et les dirigeants des États membres de la fédération, et qu'il était nécessaire de lui apporter un soutien sans faille. Les deux Conseils ont souligné que les élections de 2020 et 2021 devraient être libres, équitables, transparentes et inclusives. Ils ont également souligné la nécessité d'accomplir des progrès réels dans la mise en place d'autres institutions somaliennes, notamment le conseil de la magistrature et la commission des droits humains, et d'achever la révision de la Constitution fédérale provisoire.

14. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont exprimé leur inquiétude face à la flambée des attaques perpétrées par les Chabab, notamment les récents attentats à la bombe commis à Mogadiscio et à Kismayo. Ils ont rappelé que l'année 2021 serait marquée par une transition critique, au cours de laquelle les responsabilités en matière de sécurité devraient être transférées à la Somalie. Ils ont toutefois noté que seuls des progrès limités avaient été accomplis dans le renforcement des capacités de l'Armée nationale somalienne en vue de faire en sorte que celle-ci puisse prendre le relais de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ils se sont félicités des avancées récentes dans la mise à jour du plan de transition de la Somalie.

15. Le Conseil de paix et de sécurité a souligné la nécessité d'harmoniser les décisions du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité concernant la conduite d'une évaluation globale indépendante de la situation en Somalie en vue de déterminer la voie à suivre. Le Royaume-Uni, prenant note de la nomination du général Carlos Alberto dos Santos Cruz, a exprimé le souhait que les vues de l'Union africaine soient prises en compte au cours de cette évaluation et a encouragé l'Union africaine à coopérer avec l'équipe chargée de l'évaluation. Le Conseil de paix et de sécurité a également souligné la nécessité d'un financement durable et prévisible de l'AMISOM et l'urgence qu'il y avait à reconstituer le fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'AMISOM.

16. À l'issue de la réunion consultative, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont adopté un communiqué conjoint.

IV. Conclusion

17. Malgré les difficultés extraordinaires posées par la pandémie de COVID-19, le Président s'est attaché à faire en sorte que la quatorzième réunion consultative conjointe et le cinquième séminaire conjoint informel entre les membres du Conseil de sécurité et ceux du Conseil de paix et de sécurité aient bien lieu les 29 et 30 septembre. Compte tenu des circonstances, il estime que les réunions ont donné lieu à des échanges riches et constructifs, en particulier sur les questions relatives à un pays ou un thème précis qui revêtent une importance capitale pour la paix, la stabilité et le développement en Afrique, ainsi que sur les mécanismes visant à renforcer davantage les échanges entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité en les faisant gagner en régularité et en prévisibilité. Il recommande de mettre à profit les occasions de tenir des échanges similaires en 2021.

18. Le Groupe de travail continue de jouer un rôle essentiel dans la préparation des réunions consultatives et autres activités conjointes menées par les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité et de faciliter les échanges à ce sujet, comme en témoignent ses discussions du 13 août et du 18 septembre. À ce propos, le Président recommande que le Groupe continue d'exercer ce mandat.

19. Pour conclure, le Président remercie tous les membres du Groupe de travail de l'engagement dont ils ont fait preuve et de la contribution positive qu'ils ont apportée en 2020, ainsi que des efforts qu'ils ont déployés pour promouvoir la paix et la stabilité en Afrique.